

L'enseignement sur les religions à l'école en France (Résumé)

La France, contrairement à nombre d'autres pays européens, ne propose pas, à l'école, un enseignement spécifique sur les religions. Ce choix s'explique en particulier par l'importance de la laïcité dans le modèle d'enseignement français. En effet, à partir de la fin du XIX^e siècle, les contenus d'enseignement ainsi que les locaux scolaires, où ceux-ci sont dispensés, doivent être neutres sur le plan religieux. Quant aux professeurs, ils sont tenus à un devoir de réserve relativement à leurs convictions religieuses ou philosophiques. Cependant, à partir des années 1980, et devant l'inculture religieuse croissante des jeunes, un débat est survenu en France sur l'opportunité d'accorder une place plus importante à l'histoire des religions dans l'enseignement. Il a été choisi de renforcer l'enseignement du fait religieux dans les différentes disciplines dites littéraires, principalement l'histoire, ce dont témoignent les programmes. Trois objectifs ont été fixés pour cet enseignement : faciliter la connaissance et la compréhension du patrimoine culturel français dans son aspect religieux, développer l'éducation à la tolérance par la prise en compte de l'existence de différents groupes religieux dans la société, et favoriser l'intelligence du monde contemporain. La formation des enseignants, tant initiale que continue, constitue un enjeu essentiel pour la réussite de cet enseignement, bien qu'elle ne semble pas, semble-t-il, jusqu'à présent suffisamment développée. Par ailleurs, l'approche transdisciplinaire favorisée en France n'est pas sans poser problème, puisqu'elle risque en effet de donner une vision morcelée des religions, sans cohérence d'ensemble, les expose au danger d'être renvoyées à un passé lointain, et éloignées des réalités contemporaines, et survalorise le registre du visible et des rituels, au risque d'oublier les dimensions spirituelle et symbolique.